



République française
Polynésie française

Pū Ti'aauraae Faaineineraa Tōro'a

EXAMEN PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

ÉPREUVE QUESTIONS À RÉPONSES COURTES **CORRIGÉ**

SPÉCIALITÉ : TECHNIQUE
CADRE D'EMPLOIS : CONCEPTION ET ENCADREMENT (CATÉGORIE A)
GRADE : CONSEILLER QUALIFIÉ

Durée : 3 h 00

Coefficient : 1

⚠ A lire attentivement avant de traiter le sujet ⚠

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ni votre prénom, ni signature, paraphe ou nom de collectivité, même fictifs, et aucune initiale, numéro, ou autre indication étrangère au traitement du sujet.
- Seul l'usage d'un stylo à bille ou à encre de couleur noire est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, d'un surlieur, d'un crayon à papier ou porte-mine peut être considérée comme un signe distinctif.
- Ne pas utiliser de stylo bille effaçable par friction (dit « friXion »), ni les encres claires
- Les feuilles de brouillons ne seront pas prises en compte.
- Les copies supplémentaires seront insérées à l'intérieur de la première copie. Aucun trombone ou agrafe ne doit être fixé aux copies.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant « copie blanche ».

Ce document comprend un sujet de 2 pages et aucun dossier joint.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONSEILLER QUALIFIÉ
(catégorie A)

Spécialité « ***Technique*** »

Domaine « *Environnement* »

SESSION 2025

QUESTIONS À REPONSES COURTES

portant sur des éléments essentiels du droit public, du fonctionnement des institutions présentes en Polynésie française, de la gestion des ressources humaines, des finances publiques et de l'économie, ainsi que des questions liées à la spécialité « ***technique*** » et le cas échéant au domaine choisis par le candidat.

Durée : 3 h 00
Coefficient : 1

QUESTION 1 : (2 points)

Quelles sont les sources d'énergies renouvelables les plus adaptées à un territoire insulaire et quels sont les défis techniques et économiques de leur mise en œuvre ?

Les territoires insulaires, comme la Polynésie française, présentent des caractéristiques spécifiques qui influencent le choix des énergies renouvelables : isolement géographique, ressources naturelles abondantes (soleil, vent, mer), coût élevé des importations de combustibles fossiles et vulnérabilité au changement climatique.

Sources d'énergies renouvelables adaptées aux îles :

1. Énergie solaire photovoltaïque

Avantages : Forte disponibilité, baisse des coûts des panneaux solaires, installation rapide.

Contraintes : Production intermittente nécessitant du stockage (batteries), impact sur l'espace disponible.

2. Énergie éolienne

Avantages : Complémentaire du solaire (vent fort la nuit et en saison humide), production locale d'électricité.

Contraintes : Intermittence du vent, nuisances sonores et visuelles, impact sur la faune locale.

3. Énergie hydroélectrique (microcentrales)

Avantages : Source d'énergie stable et prévisible, faible coût d'exploitation une fois installée.

Contraintes : Dépendance à la disponibilité de l'eau, impact environnemental sur les rivières.

4. Énergie thermique des mers (ETM)

Principe : Exploite la différence de température entre l'eau chaude de surface et l'eau froide des profondeurs.

Avantages : Potentiel énergétique élevé, énergie continue.

Contraintes : Technologie coûteuse et complexe, encore peu développée.

5. Biomasse et biogaz

Avantages : Valorisation des déchets organiques locaux (déchets agricoles, déchets verts, boues de station d'épuration).

Contraintes : Disponibilité des ressources, nécessité d'une logistique de collecte.

Défis techniques et économiques :

- ✓ Stockage de l'énergie : besoin de batteries ou d'alternatives comme l'hydrogène pour lisser la production.
- ✓ Fiabilité du réseau électrique : nécessité d'un mix énergétique équilibré pour éviter les coupures.
- ✓ Investissement initial élevé : infrastructures coûteuses, besoin d'aides publiques et de financements innovants.
- ✓ Enjeux environnementaux et fonciers : intégration paysagère, préservation de la biodiversité locale.

Un mix énergétique combinant solaire, éolien, hydroélectricité et biomasse semble être la solution optimale pour les îles, à condition d'intégrer des solutions de stockage et de gestion intelligente du réseau pour assurer une continuité de service. L'accompagnement par des subventions publiques et des partenariats privés est essentiel pour accélérer la transition énergétique.

QUESTIONS 2 : (2 points)

Quelles sont les différentes procédures de passation d'un marché public pour une commune ?

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre une collectivité publique (État, collectivité territoriale, établissement public) et un opérateur économique pour répondre à ses besoins en matière de fournitures, services ou travaux. La passation d'un marché suit des règles de mise en concurrence et de transparence, définies par le Code des Marchés Publics applicable en Polynésie française.

⇒ Dispense de publicité et de mise en concurrence

- Seuil applicable aux communes : jusqu'à 8 millions FCFP HT hors fret
- Les marchés dont le montant estimé est inférieur à ce seuil peuvent être passés sans obligation de publicité ni de mise en concurrence.
- L'acheteur public doit néanmoins veiller à respecter les principes de bonne gestion des deniers publics et à garantir une utilisation efficiente des fonds.

⌚ Marchés à procédure adaptée (MAPA)

- Seuil applicable aux communes : de 8 à 20 millions FCFP HT hors fret
- Les MAPA offrent une souplesse procédurale permettant d'adapter les modalités de publicité et de mise en concurrence en fonction de la nature et de l'objet du marché.
- L'acheteur public doit définir les règles de consultation tout en respectant les principes de transparence, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique.
- La négociation est possible et est même recommandée.

⌚ Cas particuliers de MAPA quel que soit le montant

- Les prestations de services juridiques (à ne pas confondre avec les services de conciliation qui sont exempts de toute procédure de marché).
- Les prestations de services enseignement, formation, formation professionnelle.

⌚ Procédure formalisée de droit commun : Appel d'offres (AO)

- Seuil applicable aux communes : supérieur à 20 millions FCFP HT hors fret
- Il peut être ouvert ou restreint (le dépôt des offres est restreint à certaines entreprises)
- L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) est obligatoire
- Les délais de consultation sont :
 - ✓ AO ouvert : 30 jours minimum
 - ✓ AO restreint : 2 x 21 jours
- Il n'y a pas de négociation préalable avec les candidats
- Rapport d'analyse et Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) obligatoires
- Avis d'attribution également obligatoire

⌚ Marché à procédure négociée

- Permet de négocier avec les entreprises mais seulement dans des cas particuliers (par exemple : si après un appel d'offres il n'y a que des offres irrégulières ou inacceptables)
- Procédure intéressante :
 - ✓ pour faire face aux situations d'urgence impérieuses (ex. : catastrophes naturelles ou technologiques, alerte sanitaire ou épidémie, dans le cadre de l'exécution du pouvoir de police)
 - ✓ pour compléter un marché existant (ex. : ne pas créer d'incompatibilité avec le matériel déjà acquis)
 - ✓ en cas d'opérateur unique pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection des droits d'exclusivité

⌚ La procédure de dialogue compétitif

- Destiné aux projets complexes
- But : définir des solutions innovantes ou performantes avec des process de fabrication spécifiques répondant à la volonté des élus et à des besoins complexes (exemple : construction d'un auditorium)
- Le versement d'une prime est possible
- AAPC : d'une durée de 21 jours minimum
- Dialogue avec les candidats admis à participer, après sélection
- Après la phase de dialogue, les candidats sont invités à remettre leurs offres

⌚ Le concours

- Utilisée principalement pour la passation de marchés publics de maîtrise d'œuvre (exemple : conception d'un bâtiment, d'une infrastructure publique)

- Constitution d'un jury : un comité composé d'experts et de représentants de la collectivité examine les propositions et choisit les lauréats.
- Publication d'un règlement de concours : définition du besoin, du budget et des critères de sélection.
- Sélection des candidats : sur dossier, selon leurs compétences et références.
- Remise des prestations anonymisées : Les participants soumettent leurs projets sous forme d'esquisses ou de propositions détaillées.
- Analyse par le jury : évaluation selon des critères prédéfinis (qualité architecturale, faisabilité technique, coût...).
- Désignation du lauréat : Le gagnant se voit attribuer le marché de maîtrise d'œuvre ou une prime de participation si précisé dans le règlement.
- Permet d'obtenir des propositions créatives et innovantes.
- Garantit la transparence et l'objectivité du choix.
- Favorise une mise en concurrence équitable entre professionnels qualifiés.

QUESTIONS 3 : (3 points)

Quels sont les enjeux des services publics environnementaux (SPE) ?

Les communes de Polynésie française occupent une place centrale pour concilier le développement économique et la préservation de l'environnement, via la gestion des SPE. Les enjeux sont particulièrement importants en raison de la fragilité des écosystèmes insulaires et de la dépendance aux ressources locales. Ils peuvent être déclinés comme suit :

⌚ Enjeux écologiques

- Préservation des écosystèmes et de la biodiversité
- Réduction des pollutions (air, eau, sols, déchets)
- Lutte contre le changement climatique et adaptation aux risques environnementaux
- Gestion durable des ressources en eau et protection des nappes phréatiques
- Restauration des milieux naturels dégradés (récifs coralliens, mangroves, forêts)

⌚ Enjeux économiques

- Développement d'une économie circulaire et durable
- Promotion des énergies renouvelables et de la transition écologique
- Renforcement de l'attractivité touristique
- Soutien aux filières locales respectueuses de l'environnement
- Optimisation des infrastructures publiques pour une gestion plus efficace et efficiente

⌚ Enjeux sociaux et sanitaires

- Amélioration de la qualité de vie des citoyens
- Accès pour tous aux infrastructures collectives (alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, collecte et traitement des déchets)
- Equité de traitement des usagers
- Mise en place d'une tarification adaptée (progressive, incitative, sociale)
- Sensibilisation et éducation à l'environnement et à la santé
- Respect des règles d'hygiène et prévention des maladies liées à la pollution

⌚ Enjeux juridiques et institutionnels

- Respect des normes environnementales et de santé publique
- Responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion des SPE
- Participation des citoyens et transparence des actions publiques

- Renforcement des moyens de contrôle et de sanction en cas d'atteinte à l'environnement
- Intégration des objectifs de développement durable dans les politiques publiques locales
- Coordination entre les différentes institutions (État, Pays, communes) pour une gouvernance efficace

QUESTION 4 : (2 points)

Quels sont les acteurs de la gestion des eaux pluviales et comment assurer une bonne gestion sur son territoire ?

La gestion des eaux pluviales implique plusieurs acteurs, chacun ayant un rôle spécifique :

D'abord la commune (ou son intercommunalité) qui est responsable de l'évacuation des eaux pluviales sur le domaine public. Il lui faut également intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme (PGA).

Le Pays (Gouvernement de Polynésie française): élabore la réglementation en matière de gestion des eaux pluviales. Le Pays finance certaines infrastructures via des subventions. Il entretient des réseaux de drainage, caniveaux, bassins de rétention et fossés et assure la gestion des réseaux fluviaux.

- Direction de l'Environnement (DIREN) : veille au respect des normes environnementales.
- Direction de l'Équipement : assure la gestion des ouvrages structurants sur les routes territoriales.

Les propriétaires privés et lotisseurs doivent assurer l'infiltration ou la gestion des eaux pluviales sur leur parcelle. Ils peuvent être tenus de réaliser des dispositifs de rétention et d'infiltration selon la réglementation communale.

Les entreprises et bureaux d'études interviennent pour concevoir, réaliser et entretenir les infrastructures (bassin de rétention, réseaux d'évacuation). Ils étudient l'impact des aménagements sur l'écoulement des eaux.

Les associations et habitants sensibilisent aux bonnes pratiques (entretien des canalisations, non-obstruction des exutoires) et participent à la surveillance et peuvent signaler des dysfonctionnements.

Pour assurer une bonne gestion des eaux pluviales sur son territoire, il convient de :

1. Aménager des infrastructures adaptées

- Création de bassins de rétention et d'infiltration pour éviter le ruissellement excessif.
- Installation de canalisations et fossés dimensionnés pour évacuer les eaux en cas de fortes pluies.
- Favoriser les surfaces perméables (pavés drainants, toitures végétalisées) pour limiter l'imperméabilisation des sols.

2. Intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'urbanisme

- Imposer aux nouveaux lotissements des solutions de rétention (noues, tranchées drainantes).
- Limiter la bétonisation et favoriser des solutions d'infiltration naturelle.
- Assurer la compatibilité des aménagements avec les zones à risque d'inondation.

3. Entretenir régulièrement les ouvrages existants

- Nettoyage des fossés, caniveaux et exutoires pour éviter les obstructions.
- Vérification du bon fonctionnement des bassins de rétention.
- Sensibilisation des habitants à ne pas obstruer les écoulements avec des déchets ou des remblais.

4. Adapter la réglementation communale

- Élaborer un règlement de gestion des eaux pluviales avec des obligations pour les riverains et les promoteurs.
- Conditionner les permis de construire à la mise en place de solutions de gestion des eaux pluviales.
- Prévoir des sanctions en cas de non-respect des règles (ex. rejet d'eaux de toiture dans les réseaux d'eaux usées).

5. Sensibiliser et responsabiliser les citoyens

- Informer les habitants sur les risques liés au ruissellement et aux inondations.
- Encourager l'installation de dispositifs individuels de gestion des eaux pluviales (citernes, jardins de pluie).

Une gestion efficace des eaux pluviales repose sur une planification rigoureuse, des infrastructures adaptées, une bonne coordination entre les acteurs et une sensibilisation des citoyens. En intégrant ces principes, une commune peut réduire les inondations, préserver l'environnement et assurer un développement durable.

QUESTION 5 : (2 points)

Quels sont les principaux enjeux communaux liés à la gestion de l'assainissement non collectif en Polynésie française ?

L'assainissement non collectif représente un enjeu majeur pour les communes en Polynésie française, en particulier dans les zones où le raccordement au réseau collectif est impossible en raison de la dispersion géographique des habitations. L'un des enjeux essentiels est d'assurer la qualité sanitaire et environnementale des dispositifs individuels afin d'éviter toute contamination des sols et des ressources en eau, notamment les nappes phréatiques et les lagons sensibles aux pollutions domestiques. La commune doit ainsi veiller à la conformité et au bon fonctionnement de ces installations, en organisant régulièrement des contrôles techniques obligatoires et des diagnostics périodiques.

Un autre défi pour les fonctionnaires communaux est d'accompagner et de sensibiliser les particuliers aux bonnes pratiques en matière d'entretien et de maintenance de leur dispositif autonome (fosses septiques, filtres compacts, lagunage individuel, etc.). Cette sensibilisation

passe souvent par des campagnes d'information, la diffusion de supports pédagogiques ou encore des réunions publiques d'échanges avec la population.

Par ailleurs, la commune doit faire face à des enjeux économiques, car les coûts d'installation et d'entretien peuvent constituer un obstacle pour les ménages modestes. La collectivité peut alors envisager des dispositifs incitatifs ou des aides financières ciblées pour favoriser la mise aux normes des installations individuelles. En assurant un suivi efficace de l'assainissement non collectif, la commune contribue directement à protéger la santé publique et à préserver durablement son environnement naturel.

- Protection sanitaire et environnementale
- Contrôle technique et suivi régulier
- Sensibilisation et accompagnement des habitants
- Bonnes pratiques d'entretien et maintenance
- Préservation des nappes phréatiques et lagons
- Dispositifs incitatifs et soutien financier
- Mise aux normes des installations individuelles
- Gestion durable des ressources locales

QUESTION 6 : (3 points)

Quel rôle joue un fonctionnaire communal dans la sensibilisation à l'environnement et au développement durable ?

Le fonctionnaire communal joue un rôle clé dans la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, car il constitue souvent le premier relai local entre les citoyens et les politiques publiques environnementales. Dans ce cadre, ses missions consistent à informer et sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux spécifiques à leur commune, tels que la gestion des déchets, la préservation des ressources en eau ou encore la protection des écosystèmes sensibles. Par exemple, il peut organiser des réunions publiques, des ateliers pédagogiques dans les écoles ou encore des journées citoyennes de nettoyage et de valorisation des espaces naturels.

En assurant cette sensibilisation, le fonctionnaire communal favorise l'adoption de comportements responsables au quotidien, tels que le tri sélectif, l'économie d'eau potable, ou encore la limitation des déchets plastiques. Il est également chargé de diffuser des informations claires et accessibles sur les réglementations locales en matière d'environnement et sur les bonnes pratiques à adopter. À travers ses actions concrètes, il donne l'exemple, ce qui renforce la crédibilité des messages diffusés. Enfin, en facilitant le dialogue entre les différents acteurs locaux (habitants, associations, entreprises), il encourage la participation citoyenne active, essentielle à l'efficacité des démarches de développement durable menées sur le territoire communal.

- Information et sensibilisation de proximité
- Organisation d'événements pédagogiques et citoyens
- Adoption de comportements éco-responsables
- Diffusion d'informations accessibles sur les réglementations
- Exemplarité personnelle et institutionnelle

- Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux
- Encourager la participation citoyenne active
- Promotion des bonnes pratiques environnementales

QUESTION 7 : (2 points)

Dans le cadre de l'optimisation des services techniques d'une commune, quels sont les principes clés d'une bonne organisation et gestion, et quels outils peuvent être mis en place pour assurer un suivi efficace des interventions et des projets ?

L'organisation et la gestion des services techniques d'une commune doivent garantir l'efficacité, la réactivité et la pérennité des infrastructures et équipements publics. Elles impliquent une approche méthodique et l'utilisation d'outils adaptés pour assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières.

1. Principes clés d'une bonne organisation des services techniques

- **Définition des missions et structuration des équipes**
 - Secteurs d'intervention : voirie, assainissement, bâtiments communaux, espaces verts, eau potable, réseaux électriques.
 - Organisation des équipes : techniciens spécialisés, agents d'entretien, encadrement administratif.
 - Hiérarchisation et répartition claire des responsabilités.
- **Planification et programmation des actions**
 - Élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les grands projets d'infrastructures.
 - Mise en place d'un Plan de Maintenance Préventive pour éviter les interventions d'urgence coûteuses.
 - Gestion des urgences et de la maintenance corrective pour assurer la continuité du service public.
- **Gestion budgétaire et optimisation des ressources**
 - Arbitrage entre les besoins, les priorités et les contraintes financières.
 - Recherche de financements (subventions, partenariats, appels à projets).
 - Mutualisation des moyens entre services et communes voisines si nécessaire.

2. Outils pour un suivi efficace des interventions et projets

- Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour cartographier les infrastructures et planifier les travaux.
- Logiciel de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour suivre les interventions et gérer les équipements.
- Tableaux de bord et indicateurs de performance (nombre d'interventions, délais de traitement, coûts).

- Mise en place d'un guichet numérique pour permettre aux administrés de signaler les dysfonctionnements et suivre les interventions en cours.
- Réunions de coordination régulières entre les services techniques, les élus et les autres services municipaux.

Conclusion

Une bonne organisation des services techniques repose sur une gestion rigoureuse, une planification efficace et des outils adaptés. L'objectif est d'assurer un cadre de vie agréable aux administrés tout en maîtrisant les coûts et en garantissant la pérennité des infrastructures communales.

QUESTION 8 : (2 points)

Quels moyens une commune peut-elle mobiliser pour lutter contre le gaspillage de l'eau potable chez les usagers ?

Le gaspillage de l'eau potable constitue une problématique majeure dans les communes, où les ressources hydriques sont limitées et vulnérables. Face à cet enjeu, les communes disposent de plusieurs leviers d'action pour responsabiliser les usagers et réduire les pertes inutiles. Tout d'abord, les communes peuvent mener des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des ménages afin de promouvoir des gestes quotidiens économies en eau, comme l'utilisation d'équipements hydro-économies (douches à débit réduit, mousseurs aux robinets, toilettes à double chasse) et l'adoption de bonnes pratiques domestiques (limitation de l'arrosage, récupération d'eau de pluie).

Par ailleurs, la commune peut agir en modernisant les infrastructures de distribution d'eau potable, notamment en détectant rapidement et réparant les fuites sur le réseau public afin de réduire les pertes techniques. Dans ce même cadre, un suivi individualisé de la consommation des ménages, via des compteurs d'eau individuels, permet d'informer régulièrement les usagers de leur consommation réelle et ainsi les inciter à maîtriser leur usage.

Sur le plan réglementaire et financier, la commune peut adopter une tarification progressive ou incitative, basée sur les volumes consommés, ce qui encourage financièrement les usagers à modérer leur consommation d'eau. Enfin, des contrôles et conseils techniques réguliers auprès des particuliers peuvent également être mis en place pour identifier et réparer les installations domestiques défectueuses qui génèrent des gaspillages importants.

Ces mesures combinées visent à créer une réelle prise de conscience collective autour de la rareté de l'eau potable et à responsabiliser durablement les usagers sur la préservation de cette ressource essentielle.

- Sensibilisation et campagnes pédagogiques
- Adoption d'équipements économies en eau
- Réduction des fuites sur le réseau communal
- Installation et suivi des compteurs individuels
- Tarification progressive incitative
- Contrôles techniques des installations domestiques
- Responsabilisation des usagers
- Préservation durable de la ressource en eau